



الوزارة الأولى
PREMIER MINISTÈRE

اللجنة الوطنية
لرقابة الصفقات العمومية
**Commission Nationale de
Contrôle des Marchés Publics**

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité Justice

نواكشوط في: _____

الرقم: _____

**PROCES VERBAL
N° 71/CNCMP/2023
DU 16/08/2023**

Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, le à min, sur convocation de son président Monsieur Mohamed Abba EL JEILANY .

Etaient présents:

- Mohamedou Cherif Balle, Membre du CP
- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Ahmed Salem Abdellahi, Membre du CP

Etaient absents:

- Boubou Sylla, Membre du CP
- Ahmed Ould Abe, Représentant du Ministère des Finances

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de la Santé (CPMP/MS)

1°/- **Examen** du PPM actualisé du Ministère de la Santé au titre de l'année 2023, Réf : lettre numéro 000275 du 15/08/2023 CPMP/MS reçue le 15/08/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MS approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023

(Handwritten signatures in blue ink)

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (CPMP/MIDEC)

1°/- **Examen du projet de marché** de la consultation simplifiée relatif à l'acquisition d'autres biens mobiliers et des petits travaux au profit de lawilaya du Hodh Charguil. **Réf.;** Lettre n°00205/CPMP/MIDEC reçue le 15 Aout 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MIDEC approuvant ledit projet de marché passé avec HFC sarl pour un montant de 4 999 716 MRU TTC avec un délai de 30 jours.

2°/- **Examen** du PPM actualisé de la région de brakna au titre de l'année 2023, **Réf :** lettre numéro 000205 du 15/08/2023 CPMP/MIDEC reçue le 15/08/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MIDEC approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.

3°/- **Examen du projet de marché** de la consultation simplifiée relatif à l'acquisition d'autres biens mobiliers et des petits travaux au profit de la Région du Gorgol. **Réf.;** Lettre n°00205/CPMP/MIDEC reçue le 15 Aout 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MIDEC approuvant ledit projet de marché passé avec RAJA sarl pour un montant de 5 550 020 MRU TTC avec un délai de 30 jours.

Commission des Marchés d'Investissements de la SOMELEC (CMI/SOMELEC)

1°/- **Examen** du projet d'avenant n°04 au marché n°06/CMI/2017, relatif à la construction exploitation et maintenance d'une centrale éolienne de 100 MW à Boulenouar, cet avenant porte sur la réception opérationnelle anticipée, **Réf :** lettre n°2279/CPMP/SOMELEC reçue le 14/08/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/SOMELEC approuvant ledit avenant sans incidence financière sous réserve de s'assurer de la levée des réserves mentionnées dans le certificat d'achèvement établi par l'ingénieur conseil.



Région de Nouakchott (CPMP/RN)

- 1°/- **Examen** de la décision rendant infructueux le DAO relatif à la location d'un bulldozer (D8 ou équivalent) pour le traitement des déchets ménagers au Centre d' Enfouissement Technique (CET).
Réf.: lettre n° 078/CPMP/RN; reçue le 14 Aout 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/RN rendant ledit DAO infructueux.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (CPMP/MHUAT)

- 1°/- **Examen** du PPM 2023 actualisé du MHUAT, Réf: lettre numéro 00222 du 14/08/2023/CPMP/MHUAT reçue le 14/08/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHUAT approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023

- 2°/- **Examen** du projet d'avenant n°01 au marché n°109/CIAIS/T/2022 relatif aux travaux de construction d'une école de 6 salles de classe à Tenemrourete-Aoujeft, ledit avenant porte sur le changement de domiciliation bancaire, **Réf :** lettre n°223/CPMP/MHUAT reçue le 14/08/2023.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de fournir l'attestation de non engagement.

Etablissement d'Exécution des Travaux Réalisés en Matériaux Locaux (CPMP/ETR-ML)





1°/- **Examen du PPM 2023 de l'Établissement d'exécution des Travaux Réalisés en Matériaux locaux (ETR-ML), Réf: lettre sans numéro du 02/08/2023/CPMP/ETR-ML reçue le 02/08/2023..**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour revoir les types des marchés concernant les constructions des infrastructures scolaires dans l'Adrar, le Hodh El Charghi, le Gorgol, le Brakna, le Tagant et le Hodh El Gharbi figurant dans ledit PPM pour l'année 2023.

Commission de passation de l'établissement des travaux d'entretien routier (CPMP/ETER)

1°/- **Examen d'un complément d'information au projet de marché, passé par entente directe relatif aux Travaux d'entretien de la route Atar - Tidjikja. Réf : lettre N°272/CPMP/ETER, reçue le 11 Août 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision approuvant ledit projet de marché conclu par entente directe avec le Génie Militaire pour un montant de 36 330 583 MRU TTC pour un délai d'exécution de 03 mois, sous réserve d'y insérer la liste du matériel et du personnel.

Commission de Passation des Marchés Publics de l'ANRPTS (CPMP/ANRPTS)

1°/- **Examen du projet de marché passé par entente directe avec IDEMIA IDENTITY & SECURITY FRANCE pour la fourniture de 900 mille cartes sécurisées. Réf.: lettre n°041/CPMP/ANRPTS; reçue le 10 Août 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/ANRPTS approuvant ledit marché passé par entente directe avec IDEMIA IDENTITY & SECURITY FRANCE pour un montant de 3 546 000 Euros HT (DAP) incluant les frais d'enregistrement avec un délai de livraison compris entre 8 e 12 mois.

Commission des Marchés du Département de l'Agriculture (CPMP/MA)

The image shows several handwritten signatures in blue ink. There are four distinct signatures, with the first one being a long horizontal line and the others being more vertical and stylized.

1°/- **Examen** du projet de marché passé par entente directe relatif au recrutement d'une société chargée du service de gardiennage du CNLAA, Réf :lettre n°172/CPMP/MA reçue le 10/08/2023.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de :

- *Justifier davantage le recours à ce mode dérogatoire ;*
- *Se conformer au modele de l'ARMP.*

2°/- **Examen** du projet d'avenant au marché 016/PI/019/CPMP/MDR/2022 relatif au suivi et contrôle et l'assistance technique dans le cadre de l'exécution des travaux de désenclavement des zones de production en deux lots distincts, portant sur la prise en charge du paiement des honoraires supplémentaire du consultant, Réf :lettre n°176/CPMP/MA reçue le 10/08/2023.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de fournir:

- *le rapport de la mission de suivi, l'état d'avancement des travaux et la date prévisionnelle de réception des travaux ;*
- *l'acte demandant au bureau de suivi de continuer l'assistance ;*
- *le planning de mobilisation du personnel pour la période du commencement de la prestation jusqu'à nos jours, attesté par l'autorité contractante.*

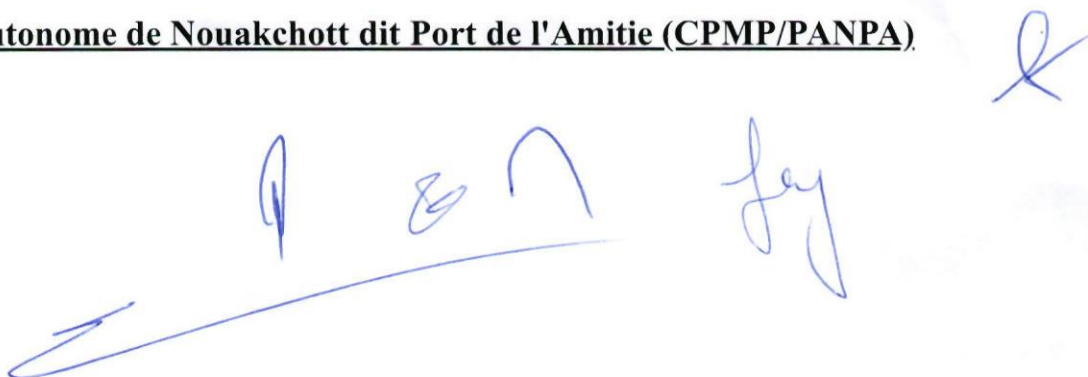
Commission de Passation des Marchés Publics de la Direction des Projets Education - Formation (CPMP/DPEF)

1°/- **Examen** du projet d'avenant n°01 au marché n°109/2022/CIAIS/DPEF/PNDSE/AFD-C2D4, relatif à la construction du collège de ould Biroun, cet avenant porte sur des travaux supplémentaires, Réf :lettre n°38/CPMP/DPEF reçue le 14/08/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/DPEF approuvant ledit avenant passé avec ECCAB pour un montant de 243 217 MRU TTC et un délai de 30 jours.

Port Autonome de Nouakchott dit Port de l'Amitie (CPMP/PANPA)



1°/- **Examen** du complément d'information concernant le projet d'avenant au marché n°0633/S/047/CPMP/MET/2022 pour la location d'un remorqueur de 2400 chevaux, cet avenant porte sur la prolongation du délai, **Réf :lettre CPMP/PANPA reçue le 14/08/2023.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de s'aligner au prix du marché initial.

LE PRESIDENT

Mohamed Abba EL JEILANY

Les signataires:

- Mohamedou Cherif Balle, Membre du CP
- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Ahmed Salem Abdellahi, Membre du CP



Handwritten signatures in blue ink corresponding to the list of signatories, including a large signature for the President, Mohamed Abba EL JEILANY.